

AVENANT n° 1 - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242 20161027-16-09-074bis-DE

Accusé certifié exécutoire

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

Approuvé par le préfet : 14/11/2016

Publication : 14/11/2016

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE

sis 8, rue du Chanoine Ploton, CS 50541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché :

**Architectures RUFFEL (mandataire)
7 impasse du Furan
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON**

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du Centre d'incendie et de secours (C I S) d'ANDREZIEUX BOUTHEON (42)

■ Date de signature du marché :

23 JUIN 2014

■ Montant initial du marché :

120 650 HT

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant ttc	%	Nouveau montant du marché ttc
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte du coût prévisionnel définitif des travaux dont le montant s'élève à 1 871 325 € HT pour fixer le forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de l'évolution du montant prévisionnel des travaux et conformément à l'article 6.1 du CCAP, il est nécessaire de contracter un avenant au marché de maîtrise d'œuvre et de modifier le tableau de répartition des honoraires en conséquence (cf. annexe 1).

Suite à négociation, le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre a été ramené à 9%. Le nouveau montant du marché est égal au coût prévisionnel définitif des travaux multiplié par ce taux. Il s'élève donc à 168 419.25 € HT soit 202 103.10 € TTC.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus value	1	47 769.25 € HT	39.6	168 419.25 € HT

Marché n°:

2014
BBAT013001

Lot n°:

Avenant n°:

1

page :

1

/

2

AVENANT n° 1 - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-074bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016
BBAT013001

Marché n°: 2014

Lot n°:

Avenant n°: 1

page : 2 / 2

